



Grand Théâtre de Genève

Récapitulatif relatif aux machineries de scènes

Préambule

La machinerie de scène du dessus (cintres) a été remplacée en 1997-1998 pour un coût de 17 millions de francs, alors que la machinerie de scène du dessous (ponts de scène) a été refaite en 2006 à hauteur de 6,4 millions de francs.

La Ville de Genève a mené les travaux selon les projets élaborés par l'ingénieur sécurité du Grand Théâtre (GTG) en travaillant avec l'entreprise choisie par le Grand Théâtre.

Cadre formel

La convention d'exploitation signée le 10 avril 2013 entre le Conseil administratif et la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) détermine à l'article 4 alinéa 2 consacré à l'entretien des installations techniques les responsabilités de la Ville et celles de la Fondation du Grand Théâtre (FGTG), à savoir :

« a) S'agissant des installations scénographiques et des équipements faisant partie d'un théâtre en ordre de marche, la Fondation a l'obligation de procéder aux vérifications et mesures d'entretien courant prescrites par le fabricant et les normes en vigueur. Elle doit procéder à toute autre mesure d'entretien courant utile ou nécessaire à la bonne conservation des installations et à leur sécurité. Le tableau élaboré par Artscono Sàrl en date du 9 juin 2011 et validé par toutes les parties fixe la prise en charge financière de l'entretien et du remplacement des biens relatifs à la machinerie, l'éclairage, la sonorisation, le surtitrage et les ateliers. Il est annexé à la présente (annexe 1). Si le changement partiel ou complet de certaines pièces incombe à la Ville de Genève en référence à ce tableau, la Fondation en informe aussitôt le service compétent de la Ville de Genève qui procède aux changements nécessaires.

b) S'agissant des logiciels et des installations scénographiques, les mises à jour et les développements logiciels sont du ressort financier de la Fondation ou de la Ville de Genève, conformément au tableau Artscono Sàrl du 9 juin 2011 mentionné ci-dessus.

c) La Fondation informera régulièrement mais au minimum une fois par an à la fin de chaque saison théâtrale la Ville de Genève (direction du DCS, respectivement DPBA) des vérifications et de l'entretien courant effectués durant la saison passée. »

Le tableau précité d'Artsceno Sàrl annexé à la convention précise que les machineries supérieure et inférieure, la maintenance du logiciel, l'humidification et l'air comprimé sont à charge financière de la Ville de Genève et l'amélioration du logiciel à charge de la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Enfin, l'entretien du Grand Théâtre est régulé par la **commission mixte des travaux du Grand Théâtre** présidée par la FGTG et qui réunit, outre les équipes du GTG, les services du département des constructions et de l'aménagement (DCA) et la direction du département de la culture et du sport (DCS). La commission mixte des travaux a suspendu ses séances depuis le 23 septembre 2015 en raison du chantier d'agrandissement et de rénovation. A ce jour, la FGTG ne l'a pas encore réactivée.

Programme de rénovation partielle et d'agrandissement du GTG (PR-1063, PR-1236)

D'un commun accord avec la direction technique du GTG qui faisait partie de la commission d'attribution, l'appel d'offres mené en été 2011 par la DPBA présente le programme suivant : la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, la mise à niveau des installations techniques, chauffage, ventilation et électricité, la mise en conformité des installations et dispositifs de sécurité, la restauration du foyer historique, la rénovation des espaces liés à l'exploitation (administration, vestiaires, salles de répétition, ...) avec une extension. Il est précisé que les « travaux ne comprennent pas la salle accueillant le public, la scène et ses installations techniques supérieures et inférieures ».

La FGTG évoque à une seule reprise les machineries dans son courrier du 20 décembre 2012 adressé au Président de la commission des travaux et des constructions du Conseil municipal pour manifester son inquiétude quant au projet de reporter les travaux de rénovation prévus en 2015 à une date ultérieure. La Fondation écrit alors de manière en partie erronée que « les travaux projetés ont pour but de rénover complètement le bâtiment et d'assurer la mise en conformité des installations électriques, hydrauliques et de machinerie. ». La Fondation liste ensuite les points problématiques dont les machineries de scène pour lesquelles il est écrit qu'elles ne sont plus fiables.

Suite à ce courrier, une séance a été organisée le 16 janvier 2013 avec la direction du Grand Théâtre, soit le directeur général, la secrétaire générale, le directeur technique et l'ingénieur sécurité, et les directions du DCA et du DCS pour évoquer tous les points soulevés dont celui relatif aux machineries.

Il a alors été rappelé que le programme de rénovation pour lequel le projet était en cours d'élaboration ne prévoyait pas d'intervention sur la scène et ses installations techniques supérieures et inférieures. Le directeur technique de l'époque avait alors mentionné des problèmes de synchronisation avec les ponts élévateurs et des incidents à répétition au fil des spectacles. Il indiquait que cela provenait des vérins qui datent de 1962 et avait convenu d'un programme d'amélioration mis au point d'entente entre le GTG, l'entreprise et la DPBA à satisfaction du GTG. Il insistait sur la nécessité d'envisager de remplacer ces machineries par un système permettant une synchronisation parfaite et précisait que c'est un projet à plusieurs millions. Il avait été conclu que le projet en cours ne traite pas de cette problématique qui ne peut pas être ajoutée pour des raisons de planning et financières, ce d'autant que des travaux sur ces parties d'ouvrage avaient été réalisés récemment.

Entretien et réparations effectuées

Des demandes d'entretien des machineries ont été formulées par la commission mixte des travaux du Grand Théâtre en automne 2012 en référence à des problèmes survenus en été 2012. Ces problèmes ont donné lieu à des courriers de la FG TG à la Ville (DCA) tout comme à des échanges lors des séances du bureau et du Conseil de la FG TG. Les travaux y relatifs ont été réalisés en deux étapes en 2013 et 2014 par la DPBA à satisfaction du Grand Théâtre.

L'entretien du Grand Théâtre fait l'objet par ailleurs de plusieurs séances annuelles organisées en janvier, mars et novembre entre la direction du DCS et la direction technique du Grand Théâtre et la DPBA. L'objectif est de planifier les travaux d'entretien annuels par ordre de priorité qui est établi par la direction technique du Grand Théâtre. Seules les priorités 1 peuvent être considérées en raison du budget d'entretien général alloué à la DPBA. Un montant annuel automatique est toutefois dédié chaque année à l'entretien courant des machineries.

Depuis 2015, il est question de réaliser un diagnostic sur les machineries (état des lieux mécanique, informatique et électronique) mais en priorité 2, toujours selon les préavis de la direction technique du GTG. Un document détaillé récapitulant les problématiques rencontrées sur ces machineries a été demandé à la direction technique du Grand Théâtre dès 2015 en vain. En 2016, il a été décidé de confier en 2017 un mandat à l'entreprise Bosch Rexroth (qui est à l'origine du système en fonction). En 2017, la direction technique du Grand Théâtre a indiqué que ce mandat finalement réalisé en 2016 a permis d'établir qu'il faut changer le système informatisé des cartes électroniques car le fournisseur n'en fabrique plus. Il a été convenu que le diagnostic complet sur les machineries doit être réalisé en 2018 en priorité 1.

Situation actuelle

Dès l'été 2018, au cours de la phase finale du chantier d'agrandissement et de rénovation partielle du Grand Théâtre, la remise en route des machineries s'est heurtée à de nombreux problèmes qui ont ainsi conduit à l'établissement d'un diagnostic le 27 février 2019 par l'entreprise Bosch Rexroth sur les parties électroniques et informatiques avec une offre qui a été transmise à la direction technique du GTG par la DPBA.

Le 5 mars 2019, Sami Kanaan, Maire, adresse un courrier à la FG TG demandant la réalisation d'un état des lieux des locaux et installations mis à disposition par la Ville de Genève dans la perspective de l'arrivée du nouveau directeur général, ceci dans l'objectif que la FG TG priorise les enjeux de rénovation et d'entretien en vue d'une planification concertée entre la Ville de Genève et la FG TG.

Le 13 mai 2019, en parallèle à la remise d'un projet de rapport intitulé « Rénovation du système de commande et remplacement des vérins et verrous de la machinerie de scène » la secrétaire générale du GTG et la direction technique qui prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2019 ont fait état de la nécessité d'une expertise globale incluant également les dispositifs hydraulique et mécanique des machineries en sus des installations relevant de la compétence de Bosch Rexroth. La DPBA est entrée en matière.

La Ville de Genève reste dans l'attente de la demande formelle de la FG TG en réponse au courrier du 5 mars précité.